

Dossier n° :

Preuve de réclamation

(articles 50.1, 81.5 et 81.6, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 102(2), 124(2) et 128(1) et alinéas 51(1)e) et 66.14b) de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite (ou de la proposition, ou de l'avis d'intention, ou le séquestre) de :

9034-2882 Québec inc. Les Constructions Richard Tremblay (43-2301688)

Expédier tout avis ou toute correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse suivante

Créancier : _____ Téléphone : _____

Adresse : _____ Télécopieur : _____

_____ Courriel : _____

Je certifie ce qui suit:

1. Je suis le créancier du débiteur susnommé (ou je suis _____ (préciser le poste ou la fonction), de _____ (nom du créancier ou du représentant du créancier).
2. Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.
3. Le débiteur était, à la date de la faillite (ou à la date de la mise sous séquestre ou, s'il s'agit d'une proposition, à la date du dépôt de l'avis d'intention ou, à défaut, de la proposition), soit le 10^{ième} jour d'octobre 2017, endetté envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de _____ \$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle le débiteur a droit. (L'état de compte ou l'affidavit annexé doit faire mention des pièces justificatives ou de toute autre preuve à l'appui de la réclamation.)
4. Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises

Réclamation non garantie au montant de _____ \$ (autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)

En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir du débiteur à titre de garantie et :

Pour le montant de _____ \$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire.

Pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi.
(Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire)

Réclamation du locateur suite à la résiliation d'un bail, au montant de _____ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après: (Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant)

Réclamation garantie au montant de _____ \$

En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs du débiteur à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à _____ \$ et dont les détails sont mentionnés ci-après:

(Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que

vous lui attribuez, et annexe une copie des documents relatifs à la garantie.)

- Réclamation d'un agriculteur, d'un pêcheur ou d'un aquiculteur au montant de _____ \$**
J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour la somme impayée de _____ \$
(Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison.)
- Réclamation d'un salarié au montant de _____ \$**
 J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi au montant de _____ \$.
 J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi au montant de _____ \$.
- Réclamation d'un employé relative au régime de pension au montant de _____ \$**
 J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 de la Loi au montant de _____ \$.
 J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 de la Loi au montant de _____ \$.
- Réclamation contre les administrateurs au montant de _____ \$** (À compléter lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.)
J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après:
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant)
- Réclamation d'un client d'un courtier en valeurs mobilières failli au montant de _____ \$**
J'ai une réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après:
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)
5. Au meilleur de ma connaissance, **je suis lié** (ou le créancier susnommé est lié) ou **je ne suis pas lié** (ou le créancier susnommé n'est pas lié) au débiteur selon l'article 4 de la Loi, et j'ai (ou le créancier susnommé a) (ou je n'ai pas ou le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec le débiteur.
6. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus du débiteur, les crédits que j'ai attribués à celui-ci et les opérations sous-évaluées selon le paragraphe 2(1) de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (ou, si le créancier et le débiteur sont des « personnes liées » au sens du paragraphe 4(2) de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des douze mois) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que définie au paragraphe 2(1) de la Loi : (Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)
7. (Applicable seulement dans le cas de la faillite d'un particulier.)
 Lorsque le syndic doit réexaminer la situation financière du failli pour déterminer si celui-ci est tenu de verser les paiements prévus à l'article 68 de la LFI, je demande que l'on m'avise, conformément au paragraphe 68(4) de la Loi, du nouveau montant que le failli est tenu de verser à l'actif de la faillite ou du fait que le failli n'a plus de revenu excédentaire.
 Je demande qu'une copie du rapport dûment rempli par le syndic quant à la demande de libération du failli, en conformité avec le paragraphe 170(1) de la Loi, me soit expédiée à l'adresse susmentionnée.

Daté à _____ (ville) cette _____ (journée) de _____ (mois), _____ (année)

Signature de Créancier ou un Officier Autorisé

Témoin

Note: Si un affidavit est joint au présent formulaire, s'il doit avoir été fait devant une personne autorisée à recevoir des affidavits.

Avertissements: Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie. Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.

FORMULAIRE DE PROCURATION

(paragraphe 102(2) et alinéas 51(1)e) et 66.15(3)b) de la Loi

Dans l'affaire de la faillite (ou de la proposition, ou de l'avis d'intention, ou le séquestre) de 9034-2882 Québec inc. Les Constructions Richard Tremblay (débiteur)

Je, _____ (nom de créancier ou un officier autorisé), de _____ (ville), créancier dans l'affaire susmentionnée, nomme _____ (nom de la personne nommée), de _____, mon fondé de pouvoir à tous égards dans l'affaire susmentionnée, sauf la réception de dividendes, celui-ci étant habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place (ou n'étant pas habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place).

Date le _____ (jour) de _____ (mois), _____ (année), dans la ville de _____ (ville), dans la province de _____ (province).

Témoin

Créancier (personne physique)

Créancier (personne morale)

Témoin

Par

Nom et titre du signataire autorisé

Procurator

La Loi sur la faillite et l'insolvabilité autorise qu'une preuve de réclamation soit préparée par l'agent dument autorisé d'un créancier, sans pour autant que ce dernier ait droit de vote à la première assemblée des créanciers ni qu'il ait le droit d'agir à titre de fondé de pouvoir des créanciers..

Générale

- Un créancier peut voter en personne ou par procuration;
- Un débiteur ne peut voter par procuration à aucune assemblée de ses créanciers;
- Le syndic peut être nommé fondé de pouvoir de tout créancier;
- À l'assemblée des créanciers, une société peut voter par l'intermédiaire d'un agent dument autorisé;
- Pour qu'une personne dument autorisée ait le droit de voter, elle doit elle-même être créancière ou détenir une procuration en règle. Le nom du créancier doit paraître sur la procuration.

Avis de contrôle pour les Preuves de Réclamations

Cette liste de vérification est fournie pour vous aider à préparer la Preuve de Réclamation (formulaire 31) ci-jointe et, au besoin, la procuration (formulaire 36). Veuillez vérifier chacun des points mentionnés. Chaque créancier doit prouver sa réclamation, faute de quoi il n'a pas droit de partage dans la distribution qui peut être opérée.

Générale

- La signature d'un Témoin est exigée.
- La réclamation doit être signée personnellement par l'individu qui complète la déclaration.
- Inscrivez l'adresse complète pour expédier tout avis ou toute correspondance concernant la présente réclamation.
- Le montant sur le relevé de compte doit correspondre au montant indiqué sur la preuve de réclamation.

Paragraphe (1) de la Preuve de Réclamation

- Le créancier doit fournir la raison sociale complète de la société ou de l'entreprise.
- Si l'individu qui complète la preuve de réclamation n'est pas le créancier lui-même, il doit inscrire sa position ou son titre.

Paragraphe (3) de la Preuve de Réclamation

- Un relevé détaillé du compte doit être joint à la Preuve de Réclamation en incluant la date, le numéro et le montant de toutes les factures et tous les frais, incluant également la date, le numéro et le montant de tous les paiements ou crédits. Un relevé de compte n'est pas complet s'il commence avec un solde d'ouverture.

Paragraphe (4) de la Preuve de Réclamation

- Le créancier non garanti prioritaire doit spécifier la nature particulière de sa créance qui lui donne droit à une priorité ainsi que le calcul détaillé de celle-ci.
- Le créancier garanti doit indiquer sur une feuille annexée le détail de chaque garantie, sa valeur estimative et la date ou elle a été accordée ou autres détails à l'appui de sa réclamation, et joindre les documents relatifs à la garantie.
- Concernant une réclamation suite à une réalisation de bail ou contre un courtier en valeur mobilière, le créancier doit fournir tous les détails de sa créance, y compris les calculs s'y rapportant.

Paragraphe (5) de la Preuve de Réclamation

- En vertu de la définition de l'article 4 de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, tous les demandeurs doivent indiquer s'ils sont liés ou non liés avec le débiteur, en cochant la phrase appropriée.

Paragraphe (6) de la Preuve de Réclamation

- Tous demandeurs doivent inclure une liste des paiements ou crédits reçus ou attribués comme suit:
- Au cours des trois mois précédant la faillite ou la proposition, si le créancier et le débiteur ne sont pas des « personnes liées »;
- Au cours des douze mois précédant la faillite ou la proposition, si le créancier et le débiteur sont des « personnes liées ».

District de: Québec
No. division: 3
No. cour: 100-11-003181-174
No. dossier: 43-2301688

FORMULAIRE 68**Avis de la faillite, de la première assemblée des créanciers**

(paragraphe 102(1) de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de 9034-2882 Québec inc. Les Constructions Richard Tremblay
personne morale légalement constituée ayant son siège social au 1754, rue Isidore-LeChasseur, Mont-Joli
(Québec) G5H 2Z4

 original modifiée

Avis est donné de ce qui suit :

1. 9034-2882 Québec inc. Les Constructions Richard Tremblay a déposé une cession le 10^{ième} jour d'octobre 2017, et le soussigné, Raymond Chabot Inc., a été nommé syndic de l'actif du failli par le séquestre officiel, sous réserve de la confirmation par les créanciers de sa nomination ou de la nomination par ceux-ci d'un syndic de remplacement.
2. La première assemblée des créanciers du failli sera tenue le 30^{ième} jour d'octobre 2017, à 11:00, au bureau de bureau du syndic, au 395, boul. Jessop, bureau 103, Rimouski, Québec, G5L 1M9.
3. Pour avoir le droit de voter à l'assemblée, chaque créancier doit déposer à l'intention du syndic avant l'assemblée une preuve de réclamation et, au besoin, une procuration.
4. Sont joints au présent avis un formulaire de preuve de réclamation, un formulaire de procuration et une liste des créanciers dont les réclamations se chiffrent à 25 \$ ou plus ainsi que le montant de leurs réclamations.
5. Les créanciers doivent prouver leurs réclamations à l'égard de l'actif du failli pour avoir droit de partage dans la distribution des montants réalisés provenant de l'actif.

Daté le 11^{ième} jour d'octobre 2017, à Rimouski, Québec.

Raymond Chabot Inc.

Syndic autorisé en insolvabilité

District de: Québec
 No. division: 3
 No. cour: 100-11-003181-174
 No. dossier: 43-2301688

FORMULAIRE 78

Bilan — faillite d'entreprise

(paragraphe 49(2), alinéa 158d) de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de 9034-2882 Québec inc. Les Constructions Richard Tremblay
 personne morale légalement constituée ayant son siège social au 1754, rue Isidore-LeChasseur, Mont-Joli
 (Québec) G5H 2Z4

Originale

Modifiée

Au Failli:

Vous êtes tenu de remplir avec soin et exactitude ce formulaire et les annexes applicables indiquant la situation de vos affaires à la date de votre faillite le 5ième jour d'octobre 2017. Une fois rempli, ce formulaire et les listes annexées constituent votre bilan, qui doit être vérifié sous serment ou par une déclaration solennelle.

| PASSIF (tel que déclaré et estimé par le Failli) | | |
|---|--|---------------------|
| 1. | Créanciers non garantis: voir liste A | \$221,023.39 |
| 2. | Créanciers garantis : voir liste B | \$22,885.00 |
| 3. | Créanciers privilégiés : voir liste C | \$0.00 |
| 4. | Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres (voir liste D) | \$0.00 |
| | pouvant être réclamées pour une somme de | \$0.00 |
| Total du passif | | \$243,908.39 |
| Surplus | | \$0.00 |

| ACTIF (tel que déclaré et estimé par le Failli) | | |
|---|---|---------------------|
| 1. | Inventaire | \$0.00 |
| 2. | Aménagements | \$0.00 |
| 3. | Comptes à recevoir et autres créances: voir liste E | |
| | Bonnes | \$0.00 |
| | Douteuses | \$15,986.00 |
| | Mauvaises | \$0.00 |
| | Estimation des créances qui peuvent être réalisées | \$0.00 |
| 4. | Lettres de change, billets à ordre, etc. : voir liste F | \$0.00 |
| 5. | Dépôts en Institutions financières | \$0.00 |
| 6. | Espèces | \$0.00 |
| 7. | Bétail | \$0.00 |
| 8. | Machines, outillage et installation | \$5,000.00 |
| 9. | Immeubles et biens réels : voir liste G | \$0.00 |
| 10. | Ameublement | \$0.00 |
| 11. | REER, FERR, Assurances-vie etc | \$0.00 |
| 12. | Valeurs mobilières,(actions, obligations, débetures etc.) | \$0.00 |
| 13. | Droits en vertu de testaments | \$0.00 |
| 14. | Véhicules | \$8,000.00 |
| 15. | Autres biens : voir liste H | \$0.00 |
| <i>Si le Failli est une personne morale, ajoutez:</i> | | |
| | montant du capital souscrit | |
| | montant du capital payé | |
| | Solde souscrit et impayé | |
| | Estimation du solde qui peut être réalisé | |
| Total de l'actif | | \$13,000.00 |
| Déficit | | \$230,908.39 |

Je, Kaven Tremblay, de 9034-2882 Québec inc. et Les Constructions Richard Tremblay de Mont-Joli dans la province de Québec, étant dûment assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan qui suit et les listes annexées sont, au meilleur de ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de ses affaires en ce 5ième jour d'octobre 2017 et indiquent au complet tous ses biens de quelque nature qu'ils soient, en sa possession et réversibles, tels que définis par l'article 67 de la Loi.

ASSERMENTÉ (ou DÉCLARÉ
 SOLENNELLEMENT)
 devant moi Rimouski
 dans la province de Québec,
 ce 5ième jour d'octobre 2017

Guillaume Amiot
 Commissaire à
 l'assermentation
 pour la province
 de Québec

Signature du Failli

Liste "A"

Créanciers non garantis

9034-2882 Québec inc. et Les Constructions Richard Tremblay

| No | Nom du créancier | Adresse | Montant de réclamation |
|---------------|--|---|------------------------|
| 1 | 2540-7909 Québec inc. | 455, boul. Sainte-Anne, Rimouski, Québec, Canada, G5M 1E9 | \$36,000.00 |
| 2 | Agence du revenu du Canada - Shawinigan | 4695, boul. de Shawinigan-Sud, Shawinigan, Québec, Canada, G9P 5H9 | \$0.00 |
| 3 | APCHQ | 5930, boul. Louis.-H.-Lafontaine, Anjou, Québec, Canada, H1M 1S7 | \$1,504.27 |
| 4 | Armoires Distinction inc. | 180, avenue Léonidas Sud, Rimouski, Québec, Canada, G5L 2T2 | \$9,228.97 |
| 5 | Ateliers de Rénovation R.P. Ltée (Les) | 474, avenue de la Vallée, Sainte-Angèle-de-Mérici, Québec, Canada, G0J 2H0 | \$9,010.97 |
| 6 | Bétonnières du Golfe inc. | 468, rue des Façonniers, Rimouski, Québec, Canada, G5M 1S8 | \$816.79 |
| 7 | Centre de l'auto H.P. Rimouski inc. | 32, rue Saint-Laurent Est, Rimouski, Québec, Canada, G5L 2C4 | \$1,781.05 |
| 8 | Centre de portes et fenêtres de Rimouski inc. | 341, Montée Industrielle-et-Commerciale, Rimouski, Québec, Canada, G5M 1A7 | \$16,923.22 |
| 9 | Commission de la construction du Québec - Montréal | 1201, boul. Crémazie Est, Montréal, Québec, Canada, H2M 0A6 | \$3,792.00 |
| 10 | ConceptMat | 41, rue Brillant, Matane, Québec, Canada, G4W 3P6 | \$4,043.67 |
| 11 | CSST - Service du recouvrement Est | 530, boul. de l'Atrium, bureau 360 C.P. 1200, succ. Terminus, Québec, Québec, Canada, G1K 7E2 | \$0.00 |
| 12 | Dickner inc. | 559, rue de Lausanne, Rimouski, Québec, Canada, G5L 4A7 | \$484.19 |
| 13 | Écocentre de la Mitis | 300, avenue du Sanatorium, Mont-Joli, Québec, Canada, G5H 1V7 | \$372.08 |
| 14 | Ferblanterie Saint-Fabien inc. | 1, rue Industrielle Est, Saint-Fabien, Québec, Canada, G0L 2Z0 | \$3,235.05 |
| 15 | Garage Raymond Turcotte & Fils inc. | 19, rue Saint-Alphonse, Sainte-Luce, Québec, Canada, G0K 1P0 | \$120.72 |
| 16 | Gouttières Anaclet | 10, route Neigette, Saint-Anaclet, Québec, Canada, G0K 1H0 | \$960.04 |
| 17 | Hydro-Québec | 140, Crémazie Ouest, 1er étage, Montréal, Québec, Canada, H2P 1C3 | \$0.00 |
| 18 | Isolation G.S. inc. | 37, rue Saint-Alphonse, Sainte-Luce, Québec, Canada, G0K 1P0 | \$6,719.56 |
| 19 | Les Entreprises Ondine inc. | 570, rue St-Germain Est, Rimouski, Québec, Canada, G5L 1G4 | \$144.50 |
| 20 | Les Pros de la Gouttière inc. | 484, chemin de la Seigneurie Est, Rimouski, Québec, Canada, G5N 5A9 | \$1,344.06 |
| 21 | Location Dilau | 468, rue de l'Expansion, Rimouski, Québec, Canada, G5M 1A9 | \$1,368.20 |
| 22 | Maçonnerie JPB | C.P. 245, succ. A, Rimouski, Québec, Canada, G5L 7C1 | \$7,473.38 |
| 23 | Matériaux Jean-Guy Dubé inc. | 61, avenue Villeneuve, Mont-Joli, Québec, Canada, G5H 1H4 | \$27,170.27 |
| 24 | Médias Transcontinental SENC | 1500, boul. Jules-Poitras, Saint-Laurent, Québec, Canada, H4N 1X7 | \$1,874.55 |
| 25 | Ministère du Revenu du Québec (QC) | 1265, boul. Charest Ouest Secteur C65-6I, Québec, Québec, Canada, G1N 4V5 | \$0.00 |
| 26 | Paysagiste Rimouski inc. | 153, chemin Du Lac-Linda, Rimouski, Québec, Canada, G5N 1T3 | \$14,461.56 |
| 27 | Plomberie JGS | 145, 1re Rue, Saint-Fabien, Québec, Canada, G0L 2Z0 | \$2,951.61 |
| 28 | Plomberie Robert Deschênes | 387, 2e Rue Est, Rimouski, Québec, Canada, G5L 2G4 | \$3,651.54 |
| 29 | Portes de garage Alain Normand inc. | 64, avenue Frontenac, Mont-Joli, Québec, Canada, G5H 3X8 | \$133.95 |
| 30 | Raymond Chabot Grant Thornton | 217, avenue Léonidas Sud, bureau 3-A, Rimouski, Québec, Canada, G5L 2T5 | \$1,586.67 |
| 31 | RPF Électrique | 522, rue de l'Expansion, Rimouski, Québec, Canada, G5M 1S9 | \$3,347.05 |
| 32 | Spa nature Rimouski | 227, rue des Fabricants, bureau A, Rimouski, Québec, Canada, G5M 0M7 | \$206.96 |
| 33 | Tapis Romuald Turgeon | 280, rue St-Jean-Baptiste Ouest, Rimouski, Québec, Canada, G5L 4J6 | \$523.32 |
| 34 | Technologues Conseils M.T. inc. | 186, rue de Provence, Rimouski, Québec, Canada, G5N 1M6 | \$287.91 |
| 35 | Telus Mobility | 4 - 4519 Canada Way, Burnaby, Colombie-Britannique, Canada, V5G 4S4 | \$318.60 |
| 36 | Visa - Desjardins | FCT Default Solutions P.O. Box 2514, Station B, London, Ontario, Canada, N6A 4G9 | \$50,000.00 |
| 37 | Vitrierie Mont-Joli inc. | 1665, boulevard Jacques-Cartier, Mont-Joli, Québec, Canada, G5H 2W6 | \$9,186.68 |
| Total: | | | \$221,023.39 |

5ième jour d'octobre 2017

Failli

Date

Liste "B"
Créanciers garantis

9034-2882 Québec inc. et Les Constructions Richard Tremblay

| No | Nature de la réclamation Détails de la garantie | Date de la garantie | Montant de la réclamation | Évaluation de la garantie | Surplus estimatif de la garantie | Solde non-garanti de la réclamation |
|----|--|---------------------|---------------------------|---------------------------|----------------------------------|-------------------------------------|
| 1 | Agence du revenu du Canada - Shawinigan 4695, boul. de Shawinigan-Sud Shawinigan, Québec, G9P 5H9 DAS | | \$2,419.00 | \$0.00 | \$0.00 | \$2,419.00 |
| 2 | Banque Scotia P.O. Box 57100 Etobicoke, Ontario, M8Y 3Y2 VEH - Véhicule Dodge Ram 2500, 2010 (valeur selon GL Lévesque Holding inc.) | 20 sept. 2017 | \$15,000.00 | \$8,000.00 | \$0.00 | \$7,000.00 |
| 3 | Ministère du Revenu du Québec (QC) 1265, boul. Charest Ouest Secteur C65-6I Québec, Québec, G1N 4V5 DAS | | \$5,466.00 | \$0.00 | \$0.00 | \$5,466.00 |
| | | Total: | \$22,885.00 | \$8,000.00 | \$0.00 | \$14,885.00 |

Failli

5ième jour d'octobre 2017

Date

Liste "C"

Créanciers privilégiés pour salaires, loyers, etc.

9034-2882 Québec inc. et Les Constructions Richard Tremblay

| No | Nom du créancier Adresse et occupation | Nature de la réclamation | Période couverte par la réclamation | Montant de la réclamation | Montant payable intégralement | Solde à percevoir en dividendes |
|---------------|---|-----------------------------|---|------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|
| | | | | | | |
| Total: | | | | | | |

Liste "D"

Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres

9034-2882 Québec inc. et Les Constructions Richard Tremblay

| No | Nom du créancier ou du réclamant, Adresse et occupation | Montant de la dette ou de la réclamation | Montant qui peut être réclamé en dividendes | Date où la dette a été contractée | Nature de la dette |
|---------------|--|--|--|---|--------------------|
| | | | | | |
| Total: | | | | | |

Liste "E"

Créances payables à l'actif

9034-2882 Québec inc. et Les Constructions Richard Tremblay

| No | Nom du débiteur, Adresse et occupation | Nature de la dette, Folio du grand livre ou autre livre portant détails, Détails des valeurs détenues en garantie pour le paiement de la créance | Bonne Douteuse Mauvaise | Date de créance | Évaluation du produit |
|---------------|---|---|---------------------------------|--------------------|--------------------------|
| 1 | Compte à recevoir 1754, rue Isidore-LeChasseur Mont-Joli, Québec, G5H 2Z4 | Compte à recevoir | \$0.00 \$15,986.00 \$0.00 | | \$0.00 |
| Total: | | | | | \$0.00 |

Liste "F"

Lettres de change, billets à ordre, gages, hypothèques, charges, privilèges sur biens meubles, etc., disponibles comme actif

9034-2882 Québec inc. et Les Constructions Richard Tremblay

| No | Nom du prometteur, accepteur, endosseur, débiteur hypothécaire et garant, Adresse, Occupation | Montant de la lettre ou du billet à ordre, etc. | Date de l'échéance | Estimated to produce | Particular of any property held as security for payment of bill or note, etc. |
|---------------|---|---|--------------------|----------------------|---|
| | | | | | |
| Total: | | | | | |

Liste "G"

Immeubles et biens réels appartenant au Failli

9034-2882 Québec inc. et Les Constructions Richard Tremblay

| No | Description de la propriété, Nature du droit du Failli, Qui en détient le titre | Valeur totale | Détails des hypothèques ou autre charges | | Valeur de rachat ou surplus |
|---------------|---|---------------|--|---------|--------------------------------|
| | | | nom, adresse | montant | |
| | | | | | |
| Total: | | | | | |

Liste "H"

Biens

9034-2882 Québec inc. et Les Constructions Richard Tremblay

| No | Nature des biens | Endroit où les biens sont situés, Détails des biens | Coût initial | Estimation des biens qui peuvent être réalisés |
|---------------|--------------------------------------|--|---------------|--|
| 1 | Machines, outillage et installations | Outillage (valeur selon GL Lévesque Holding inc.) 1754, rue Isidore-LeChasseur, Mont-Joli, Québec, Canada, G5H 2Z4 | \$0.00 | \$5,000.00 |
| 2 | Véhicules | Véhicule Dodge Ram 2500, 2010 (valeur selon GL Lévesque Holding inc.) 1754, rue Isidore-LeChasseur, Mont-Joli, Québec, Canada, G5H 2Z4 | \$0.00 | \$0.00 |
| Total: | | | \$0.00 | \$5,000.00 |

Failli

5ième jour d'octobre 2017

Date

Si la réception est par voie électronique, l'original signé du formulaire est conservé par le syndic / l'administrateur du dossier

FORMULAIRE 1.1

Identification générale de l'expéditeur pour copies de tous formulaires prescrits
envoyés au(x) créancier(s) par voie électronique

Daté le 11^{ème} jour d'octobre 2017,
à Rimouski, Québec.

| | |
|--|--|
| Personne responsable (expéditeur) : | Stéphane Gauvin - |
| (Syndic / administrateur/ séquestre intérimaire / séquestre : veuillez préciser) | Syndic autorisé en insolvabilité |
| Dénomination sociale (le cas échéant) : | Raymond Chabot Inc. |
| Adresse : | 140, Grande-Allée Est, bureau 200, Québec, Québec, G1R 5P7 |
| Téléphone : | (514)673-5196 |
| Télécopieur : | (581)318-2892 |
| Courriel : | reclamationEst@rcgt.com |

AVIS

Veillez prendre note que la personne susmentionnée est tenue de conserver la copie originale signée du
présent document dans les dossiers officiels de la présente procédure.